Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260702-D20260702_42-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h30
15	14

Date de la convocation
25 juin 2026
Nombre de pouvoirs
1
Numéro de la délibération
2026-42

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du jeudi 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 02 juillet 2026, à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 19h30 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 19h30 ayant donné procuration :
Mme Géraldine ROSSIGNOL (pouvoir à Mme Marie-Thérèse LOUVIOT)

Etait absent excusé à 19h30 :

M. Stéphane JEULAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

2026-42 Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La CLECT est créée par l'EPCI, qui fixe par délibération sa composition et le nombre de représentants par commune. Les communes de moins de 2 000 habitants doivent disposer d'un titulaire et d'un suppléant.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix:

DÉCIDE de désigner comme représentants de la commune au sein de la CLECT :

- Monsieur Patrice MARIE comme Titulaire
- Madame Véronique LACONCHE comme suppléante

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Stéphane JEULAND
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 02 juillet 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN
35133